

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **19 mars 2024 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2024-03-106**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour :

9.8 Acceptation de soumission – Dossier SG2024-001 P – Réfection des chaussées – Divers sites

Ajout à l'ordre du jour :

19.1 Prise en charge par la Ville de la responsabilité professionnelle des avocats

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAL **2024-03-107 SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **20 février 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2024-03-108

RÈGLEMENT 1378-5

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1378-5 modifiant le Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville** dont l'objet est d'apporter des modifications et ajustements techniques, des précisions et de modifier certaines règles relatives à la délégation de pouvoir.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1378-5 modifiant le Règlement 1378 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville**.

AVIS DE MOTION...
2024-03-109

RÈGLEMENT 1416-15

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1416-15 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville** dont l'objet est d'y intégrer le Plan de lutte contre les îlots de chaleur.

AVIS DE MOTION...
2024-03-110

RÈGLEMENT 1416-16

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1416-16 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville** dont l'objet est d'assurer sa conformité au Règlement numéro 24-01 « Règlement amendement le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance).

AVIS DE MOTION...
2024-03-111

RÈGLEMENT 1417-30

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-30 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est de modifier les amendes relatives à l'abattage d'arbres en concordance avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AVIS DE MOTION...
2024-03-112

RÈGLEMENT 1418-186

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-186 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'assurer sa conformité au Règlement numéro 24-01 « Règlement amendement le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués » adopté par la MRC de Thérèse-De Blainville (règlement de concordance).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2024-03-113

RÈGLEMENT 1679-1

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1679-1 modifiant le Règlement 1679 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité** dont l'objet est d'inclure la tarification des bornes de recharge pour les véhicules électriques à compter du 1^{er} juin 2024.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1679-1 modifiant le Règlement 1679 concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité**.

AVIS DE MOTION...
2024-03-114

RÈGLEMENT 1686

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1686 concernant la division du territoire de la municipalité en douze (12) districts électoraux** en vue de l'élection du 2 novembre 2025.

AVIS DE MOTION...
2024-03-115

RÈGLEMENT 1688

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1688 décrétant l'exécution de travaux de mise en valeur du corridor écologique du quartier Chambéry, et un emprunt de 4 400 000 \$ à ces fins**.

Monsieur David Malenfant dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1688 décrétant l'exécution de travaux de mise en valeur du corridor écologique du quartier Chambéry, et un emprunt de 4 400 000 \$ à ces fins**.

RÉSOLUTION...
2024-03-116

**DEMANDE DE FINANCEMENT
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS
CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET
BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2 – MISE EN
VALEUR DU BOISÉ DE CHAMBÉRY**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a élaboré un projet de mise en valeur du boisé de Chambéry qui consiste à aménager un réseau de sentiers de marche de 4,2 km pour l'interprétation de la nature à l'intérieur du corridor écologique du quartier de Chambéry qui couvre une superficie de 49 hectares;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour :

- **DE DÉPOSER** à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de mise en valeur du boisé de Chambéry dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à assumer sa part d'investissement au projet;

- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- **DE SIGNIFIER** à la Communauté métropolitaine de Montréal l'engagement de la Ville de Blainville à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à signer pour et au nom de la Ville la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser M. Éric Lépine, chef de la division de l'environnement et de la transition écologique à agir à titre de chargé de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-117

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
AFFECTATION « ESPACE VERT »**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a adopté son Plan de transition écologique le 21 septembre 2023;

ATTENDU QUE l'action 1.1 de l'orientation environnement du Plan de transition écologique vise l'augmentation de la superficie de milieux naturels protégés à perpétuité sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire inscrire au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) six sites dans les secteurs du ruisseau Locke Head, du Plan-Bouchard, du parc Équestre, des Ravins de Fontainebleau, du Boisé de Chambéry et Boisé du Grand-Coteau et couvrant une superficie de 140,6 hectares de terrain;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a adopté la résolution **2023-09-476** visant l'inscription de sites au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation de la CMM;

ATTENDU QUE l'affectation actuelle au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville de certains lots situés sur ces six sites ne correspond pas au critère de conservation de la CMM;

ATTENDU la volonté de la Ville de Blainville de conférer un statut de protection à ces sites afin d'en assurer la conservation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de demander à la **MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE** de modifier son schéma d'aménagement et de développement, de façon à modifier les affectations de six sites afin de leur attribuer une affectation « Espace vert ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-118

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 27 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **27 février 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-119

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2023-00015
LOTS PROJETÉS 6 586 843 À 6 586 847 ET 6 614 461
(BOULEVARD DE CHAMBÉRY)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 586 843 à 6 586 847 et 6 614 461** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 23 270,8 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie des lots projetés 6 586 843, 6 586 844 et 6 614 461 à être mis en valeur et pouvant faire l'objet d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels équivaut à 2 077,3 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie totale de terrain à céder est de 207,73 mètres carrés, soit l'équivalent de 10 % de la superficie des lots concernés et mis en valeur;

ATTENDU QU'une réserve a été constituée au profit de LES ASSOCIES S.A.M.Y.O. MILLE ILES INC. sur le lot 6 316 391 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le solde actuel de cette réserve est de 4 547,48 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 586 843 à 6 586 847 et 6 614 461** du Cadastre du Québec préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 4 juillet 2023, minute 14749, dossier 3992-20405RE, la cession à la Ville d'une superficie de terrain de 207,73 mètres carrés prise à même la réserve de **LES ASSOCIÉS S.A.M.Y.O. MILLE ILES INC.** constituée sur le lot 6 316 391, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-120

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00015, 2024-00010, 2024-
00007, 2024-00006, 2024-00008, 2024-00003, 2024-00011, 2023-00150,
2024-00012, 2024-00013 ET 2024-00020

ATTENDU les recommandations du 27 février 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2024-00015 **2-12, rue de Bernay**
Nouvelle construction – Habitation multifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 24-02-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2024-00010 **17, 64^e Avenue Ouest**
Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 24-02-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2024-00007 **33, rue des Lotus**
Aménagement paysager d'un terrain riverain
Recommandation **C.C.U. 24-02-05.3** et plans (**Annexe C**)

PIIA – 2024-00006	10, rue Gaston-Dumoulin, suite 700 ECOFIXE Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-02-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2024-00008	10, rue Gaston-Dumoulin, suite 500 COMOTECH NA Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-02-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2024-00003	1250, boulevard Michèle-Bohec, local 100 VELA Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-02-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2024-00011	1436, boulevard du Curé-Labelle, local 101 MAISON DERMASENS Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 24-02-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2023-00150	1070, boulevard du Curé-Labelle, local 200 PM FITNESS, BIEN PLUS QUE DU FITNESS Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-02-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2024-00012	740, boulevard Industriel GREENHAWK SPORT ÉQUESTRE Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-02-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2024-00013	1106, boulevard du Curé-Labelle PATTES ET GRIFFES ET GARDERIE LES PETITS VOYAGEURS DU NORD Nouvelle enseigne détachée Recommandation C.C.U. 24-02-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2024-00020	1120, boulevard Michèle-Bohec IVYS Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 24-02-05.11 et plans (Annexe K)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00015, 2024-00010, 2024-00007, 2024-00006, 2024-00008, 2024-00003, 2024-00011, 2023-00150, 2024-00012, 2024-00013 et 2024-00020** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à K »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-121

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1416-15

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'approuver le *Projet de Règlement 1416-15 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 avril 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-122**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1416-16**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver le *Projet de Règlement 1416-16 modifiant le Règlement 1416 concernant l'adoption du plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 avril 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-123**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-30**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver le *Projet de Règlement 1417-30 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 avril 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-124**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-186**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'approuver le *Projet de Règlement 1418-186 modifiant le Règlement 1418 de zonage.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **16 avril 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-125**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE DE RÈGLEMENT DE GRIEFS AVEC LE
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.),
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS**

ATTENDU QUE le *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus* a déposé les griefs portant les numéros 2023-08, 2023-09 et 2023-10;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement des griefs numéros 2023-08, 2023-09 et 2023-10, modifiant la convention collective du *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-126

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE 2024-01-30 AVEC LE
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.),
SECTION LOCALE 2229, COLS BLANCS**

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2024-01-30** concernant la modification de l'Annexe O de la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2024-01-30** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-127

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 janvier au 15 février 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-128

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la modification suivante à la structure du **Service des technologies de l'information** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Modification au titre du poste d'« *Analyste en sécurité TI* » pour « **Conseiller en système d'information** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-129

NOMINATION D'UNE POLICIÈRE AUXILIAIRE

ATTENDU QUE la permanence d'un policier temporaire est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de nommer **Mme Pénélope Lavigne** à titre de *policrière auxiliaire permanente*, et ce, rétroactivement au 25 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-130

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 101559

CONSIDÉRANT les événements reprochés à l'employé no. **101559**;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 26 février 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'ordonner la suspension sans solde pour une durée d'une journée, de l'employé no. **101559**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du Service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-131

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-005 P
ACQUISITION D'UN CHÂSSIS-CABINE NEUF
À CABINE AVANCÉE ET SURBAISSÉE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BOISVERT ISUZU INC.** pour l'acquisition d'un châssis-cabine neuf à cabine avancée et surbaissée, au montant de **91 224,61 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-132

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-006 P
INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE
ET DIAGNOSTIC DE RÉSEAU
ANNÉE 2024**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **NORDIKEAU INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie et du diagnostic de réseaux pour l'année 2024, au montant de **49 861,79 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-133

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-007 P
SERVICES DE PLOMBIER SUR DEMANDE
ANNÉE 2024-2025**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, au montant de **48 979,35 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.811.00.531, 02.816.00.531, 02.817.00.531, 02.820.00.531, 02.825.00.531 et 02.826.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-134

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-014 P
REPRODUCTION DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE
ANNÉE 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LIGNES-FIT INC.** pour la reproduction de marques sur la chaussée, pour la période du 1er mai au 30 novembre 2024, au montant de **155 215,64 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.355.00.529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-135

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-017 P
ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ NEUF
AVEC ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **J.-RENÉ LAFOND INC.** pour l'acquisition d'un tracteur articulé neuf avec équipements, au montant de **206 858,42 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-136

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2024-027
FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX
PRÉPARÉS À CHAUD
ANNÉE 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGE MASKA INC.** pour la fourniture de mélanges bitumineux préparés à chaud, pour l'année 2024, au montant de **91 793,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-137

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2023-022 P
RÉFECTION DES TOITURES
HÔTEL DE VILLE ET CASERNE NORD

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTÉE.** pour les travaux de réfection de toitures à l'hôtel de ville et à la Caserne Nord, au montant de **455 243,51 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1671.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-138

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-002 P
AMÉNAGEMENT DU PARC CHAMBÉRY**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EXCAVATION J.P.M. 2012 INC.** pour les travaux d'aménagement du parc Chambéry, au montant de **2 273 881,85 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1677.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-139

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2024-010 P
CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
PHASE 2 – FOURRIÈRE, ABRIS À SEL ET GUÉRITE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **MONCO CONSTRUCTION INC.** pour la phase 2 des travaux de construction des Ateliers municipaux – Fourrière, abris à sel et guérite, au montant de **5 689 054,45 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus aux Règlements suivants :

- *Règlement 1570* : 191 647,81 \$
- *Règlement 1616* : 438 041,72 \$
- *Règlement 1665* : 5 059 364,92 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-140

APPROBATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1686

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le **Projet de Règlement 1686 concernant la division du territoire de la municipalité en douze (12) districts électoraux.**

QUE ce projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c. E-2.2)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-141

APPROBATION – RÈGLEMENT 1330-15

ATTENDU QU'en date du 20 février 2024, le *Projet de règlement 1330-15* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver le *Règlement 1330-15 modifiant le Règlement 1330 fixant les limites de vitesse sur l'ensemble des rues de la municipalité.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-142

APPROBATION – RÈGLEMENT 1441-5

ATTENDU QU'en date du 20 février 2024, le *Projet de règlement 1441-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE des modifications mineures ont été apportées au Règlement par rapport au projet déposé;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'approuver le *Règlement 1441-5 modifiant le Règlement 1441 concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-143

APPROBATION – RÈGLEMENT 1687

ATTENDU QU'en date du 20 février 2024, le *Projet de Règlement 1687* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver le *Règlement 1687 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures, et un emprunt de 6 900 000 \$ à ces fins*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **8 au 12 avril 2024** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-144

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires *02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-145**

**NOMINATION - COMITÉS INTERNES ET
COMITÉS ET ORGANISMES EXTERNES**

ATTENDU QU'il est opportun d'effectuer des changements aux nominations sur les comités et autres organismes décrétées par la résolution 2021-11-643 et les résolutions subséquentes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de nommer les personnes suivantes sur les comités internes et comités et organismes externes, à compter du 20 mars 2024 :

COMITÉS INTERNES	Délégués	Substitut
Comité consultatif d'urbanisme	Patrick Marineau David Malenfant	Stéphane Bertrand
Comité de gestion du Stade Richard Garneau	Marie-Claude Perron Stéphane Bertrand	n/a
COMITÉS ET/OU ORGANISMES EXTERNES	Délégués	Substitut
Bureau des délégués pour les cours d'eau – MRC	Liza Poulin	n/a
Centre d'excellence sur glace	Liza Poulin Serge Paquette Stéphane Bertrand	n/a
Centre sportif Blainville	Nicole Ruel	n/a
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	Liza Poulin	n/a
Comité consultatif régional – ministère de la Famille – MRC	Marie-Claude Collin	n/a
Comité de suivi Stablex	Philippe Magnenat	n/a
Comité des milieux humides et hydriques - MRC	Liza Poulin	n/a
Comité stratégique de mobilité durable inter et intra-ville de la MRC - MRC	Liza Poulin	n/a
Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) – MRC	Francis Allaire	n/a
Corridor forestier du Grand Coteau	Francis Allaire	n/a
Exo – Réseau de transport métropolitain – Section couronne Nord	Liza Poulin	n/a
Le Parc Régional Le P'tit Train du Nord – MRC	Liza Poulin	n/a
MRC de Thérèse-De Blainville	Liza Poulin	Maire suppléant
Manoir Blainville	Marie-Claude Collin Jean-François Pinard	n/a
Odyscène	Nicole Ruel	n/a

Office d'habitation Thérèse-De Blainville	Serge Paquette	n/a
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	Liza Poulin Philippe Magnenat	Francis Allaire
Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert	Marie-Claude Collin Marie-Claude Perron	Patrick Marineau
Table Action Sociale (TAS)	David Malenfant	n/a
Tables des préfets et des élus de la Couronne Nord – MRC	Liza Poulin	n/a
Télévision des basses Laurentides (TVBL)	Nicole Ruel	n/a
UMQ / Caucus régional des Laurentides	Liza Poulin	n/a
UMQ / Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire	David Malenfant	n/a
UMQ / Commission de l'environnement	Francis Allaire	n/a

QUE l'ensemble des nominations et délégations faites antérieurement par le conseil, aux mêmes fins que ci-dessus, soient révoquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-146

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le poste actuel de maire suppléant consiste essentiellement à remplacer la mairesse lors d'évènements ponctuels;

ATTENDU QUE le mode actuel de nomination du maire suppléant, qui est d'une durée de quatre mois, ne permet pas à la personne nommée de se familiariser avec les fonctions de la mairesse et de participer au processus décisionnel;

ATTENDU QUE les fonctions de la mairesse l'obligent souvent à siéger sur des instances extérieures à la Ville et à participer à des évènements;

ATTENDU QUE les dossiers de la Ville se complexifient et exigent des personnes dirigeantes une connaissance approfondie des enjeux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Nicole Ruel que **M. Philippe Magnenat** soit nommé maire suppléant pour la période du 20 mars 2024 jusqu'à la fin de son mandat suivant l'élection du 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-147

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-148**

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1672-1**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **4 au 8 mars 2024** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1672-1 modifiant le Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction, modernisation et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 11 500 000 \$.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-149**

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE
LOTS 6 486 055 ET 6 486 417
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a vendu à SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESTINATION MB15 (maintenant connu comme SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE), par acte notarié signé le 18 novembre 2020, lequel a été publié au registre foncier des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes sous le numéro 25 862 362, les lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 149 à 5 971 154 du cadastre du Québec (maintenant connus comme étant les lots 6 486 055 et 6 486 417) (ci-après « Acte de vente »);

ATTENDU QUE l'Acte de vente contient une obligation de construire obligeant l'acheteur, la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE, à développer l'immeuble vendu selon des caractéristiques et des délais établis;

ATTENDU QUE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE a été dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations;

ATTENDU QUE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE demande à la Ville de Blainville de revoir les délais prévus à l'Acte de vente et aux modifications subséquentes, vu le contexte économique peu favorable au projet comme planifié à l'origine;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est disposée dans ce contexte à revoir les obligations de construire et les délais associés à l'Acte de vente dans une perspective globale en informant cependant la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE que cette nouvelle entente sera finale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'apporter la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE LIRIA BLAINVILLE**, suite à la vente des lots 5 352 501, 5 734 078, 5 971 149 à 5 971 154 du Cadastre du Québec (maintenant connus comme étant les lots 6 486 055 et 6 486 417), savoir :

REMPACER la section 9 de l'Acte de vente par la suivante :

« Outre les obligations auxquelles l'Acheteur est tenu aux termes des présentes, il s'engage à respecter les obligations suivantes :

9.1 L'Acheteur s'engage à développer sur l'Immeuble, au plus tard le 18 novembre 2030, un projet intégré regroupant des espaces commerciaux de plus ou moins *quinze mille pieds carrés (15 000 p.c.)*, des espaces à bureaux de plus ou moins *cinquante mille pieds carrés (50 000 p.c.)*, un hôtel d'environ cent (100) chambres et au maximum deux cent soixante-quatorze (274) unités résidentielles séparées en deux groupements d'au maximum cent trente-sept (137) unités chacun, et d'une valeur à terme d'au moins **SOIXANTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (65 000 000 \$)** selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date.

Pour les fins du présent article, les termes « plus ou moins » ou « environ » signifient une variation ne pouvant dépasser dix pour cent (10 %).

9.2 Plus concrètement, l'Acheteur s'oblige à ce qui suit :

9.2.1 Débuter les travaux de construction sur l'Immeuble, au plus tard le 31 octobre 2024;

Pour les fins du présent article, les termes « travaux de construction » signifient l'assemblage ordonné d'un ou plusieurs matériaux déposés ou reliés au sol ou fixés à tout objet relié au sol, excluant notamment le déboisement, la préparation du site et l'installation de la roulotte de chantier;

9.2.2 Construire ou faire construire, sur l'Immeuble, au plus tard le 30 septembre 2025, un ou plusieurs bâtiment(s) dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date sera de **TRENTE MILLIONS DE DOLLARS (30 000 000 \$)**;

9.2.3 Construire ou faire construire sur l'Immeuble, au plus tard le 18 novembre 2027, un ou plusieurs bâtiment(s) additionnels dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date sera de **VINGT MILLIONS DE DOLLARS (20 000 000 \$)**;

9.2.4 Construire ou faire construire sur l'Immeuble, au plus tard le 18 novembre 2030, un ou plusieurs bâtiment(s) additionnels dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date sera de **QUINZE MILLIONS DE DOLLARS (15 000 000 \$)**.

9.3 Si aucune construction n'a débuté sur l'Immeuble le 31 octobre 2024, le Vendeur aura le droit d'exiger sa rétrocession et l'Acheteur s'engage dans un tel cas à signer tout document pour donner effet à cette rétrocession. Dans de telles circonstances, le Vendeur conservera à son acquis cinq pour cent (5 %) du prix de vente reçu de l'Acheteur ainsi que toutes les améliorations faites au terrain, et ce, à titre de dommages et intérêts partiels, sous réserve des autres recours qu'il peut exercer, le cas échéant.

9.4 Si l'évaluation municipale des bâtiments érigés sur l'Immeuble est inférieure à **TRENTE MILLIONS DE DOLLARS (30 000 000 \$)**, le 30 septembre 2025, à **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 \$)**, le 18 novembre 2027 et à **SOIXANTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (65 000 000 \$)**, le 18 novembre 2030, le Vendeur aura le droit d'exiger de l'Acheteur, à l'expiration de chacun de ces délais, sans avis ni mise en demeure, une compensation monétaire ou pénalité égale à la différence entre l'évaluation municipale minimum stipulée au présent article et l'évaluation municipale apparaissant au compte de taxes de l'année alors en cours pour l'ensemble des bâtiments érigés sur l'Immeuble, cette différence étant multipliée par le facteur du taux de taxation de l'année en cours applicable auxdits Immeubles. Cette somme sera due dans les trente (30) jours suivant l'avis expédié à cet effet et portera intérêt, après échéance, au taux applicable aux arriérés de taxes foncières alors en vigueur. Cette compensation monétaire sera due et exigible pour toute la durée d'un tel défaut. Ainsi, si le défaut est comblé en cours d'année de calendrier, la compensation versée par l'Acheteur au Vendeur pour cette année sera réduite de la somme correspondant à la période durant laquelle ce défaut n'existait plus.

Sous réserve de l'article 9.5, il est entendu entre les Parties que ces échéances ne pourront sous aucune considération, faire l'objet d'un nouveau report dans le temps.

9.5 Les délais stipulés au présent article pourront être prolongés s'il survient une grève dans l'industrie de la construction pour une période excédant deux (2) mois, telle prolongation équivalent à la durée réelle de la grève. ».

QUE toutes les autres dispositions ou obligations de l'Acte de vente demeurent inchangées.

QUE la présente résolution remplace toute résolution du conseil au même effet adoptée antérieurement.

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, ou en absence, la greffière adjointe à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-150

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES
DE DOMMAGES, DE RESPONSABILITÉS ET AUTOMOBILE
POUR LE TERME 2024-2025**

ATTENDU QUE le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au cours des dernières années, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à des demandes de soumissions pour les assurances de dommages, responsabilités et automobile;

ATTENDU QUE comme le permet la loi et tel que le recommande le consultant du Regroupement, il y a lieu de renouveler les contrats en vigueur pour le terme 2024-2025, aux conditions négociées;

ATTENDU QUE l'Entente de regroupement prévoit l'établissement d'un fonds de garantie annuel de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Marie-Claude Collin :

- **D'ACCEPTER** l'offre du courtier **BFL CANADA services de risques et assurances inc.** pour le renouvellement des contrats d'assurances de dommages (biens, bris des équipements et délits) et de responsabilités (civile et d'administration municipale) pour la période du **1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 inclusivement**, au montant total de 697 208,27 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication joint comme Annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'ACCEPTER** l'offre de **BENEVA** pour le renouvellement du contrat d'assurance automobile pour la période du **1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 inclusivement**, au montant total de 93 186,28 \$ taxes incluses, et ce, suivant les primes apparaissant au Tableau d'adjudication joint comme Annexe « B » à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à approprier ces dépenses aux postes budgétaires *02.130.00.421, 02.130.00.422 et 02.130.00.424*;
- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à verser la somme de 96 035 \$ à titre de quote-part de la Ville de Blainville au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la mutualité partielle des risques en assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2024-2025 et d'approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.130.00.425*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-151

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION D'UNE PLIEUSE**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **QUADIENT CANADA** pour l'acquisition d'une plieuse modèle DS-64i, au montant **20 450,60 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois* et à approprier la dépense pour les frais du programme d'entretien annuel à même le poste budgétaire *02.192.00.321*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-152

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – ANNÉE 2023
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX
ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE
DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Nicole Ruel de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport de ses activités pour l'année 2023** prévues au chapitre de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatif au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales.

QUE copie dudit rapport d'activités soit transmise au **DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-153**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **février 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-154**

**MANDAT À LBP ÉVALUATEURS AGRÉÉS
POUR L'INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION DE SOUS-
CATÉGORIES D'IMMEUBLES ET POUR L'ÉTABLISSEMENT DE
SECTEURS**

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur la fiscalité municipale* par le Projet de loi 39 sanctionné le 8 décembre 2023, accordant aux municipalités de nouveaux pouvoirs fiscaux;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permettent de créer des sous-catégories d'immeubles non résidentiels ainsi que des sous-catégories d'immeubles résidentiels;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.64.10 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permettent à la Ville de diviser son territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville doit exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles ainsi que d'établir des secteurs pour le nouveau rôle d'évaluation des années 2025-2026-2027;

ATTENDU QU'il est opportun de prévoir le dépôt d'un rôle préliminaire, conformément aux dispositions des articles 71.1, 244.64.1.1 et 244.61.8.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire de mandater la firme **LBP ÉVALUATEURS AGRÉÉS** pour l'établissement de sous-catégories d'immeubles non résidentiels et résidentiels ainsi que l'établissement de secteurs pour le prochain rôle triennal 2025-2026-2027 et de déposer en conséquence un rôle préliminaire conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-155

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (l'UMQ) POUR L'ACHAT
EN COMMUN D'ASSURANCES
RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE
ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET
AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES
POUR LES ANNÉES 2024 À 2029**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (*ou MRC ou régions intermunicipales*) intéressées, un regroupement pour l'achat d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables;

ATTENDU les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer une assurance responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour les années **2024-2029**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville :

- **CONFIRME** son adhésion au **Regroupement pour l'achat d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables** géré par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** pour les années **2024-2029**;
- **CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité pour la période du **1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029**;
- **S'ENGAGE**, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;
- **S'ENGAGE**, pour permettre à l'**UMQ** de préparer son document d'appel d'offres, à fournir les informations dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'information requise et en retournant ce document à la date fixée;
- **RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-156

**POLITIQUE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT
ET DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la *Politique de capitalisation* actuellement en vigueur à la Ville de Blainville doit être mise à jour;

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* vise un double objectif, à savoir :

- Établir un cadre de référence servant à orienter la municipalité dans l'identification, la catégorisation et la comptabilisation des dépenses en immobilisation;
- Respecter les normes de présentation de l'information financière municipale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'adopter la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la Ville de Blainville, datée du 19 mars 2024, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-157**

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES,
DE BUREAU ET ACCESSOIRES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les propositions de la compagnie **ITI INC.**, revendeur désigné par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'ordinateurs portables, de bureau et accessoires, incluant l'entretien et le support pour une période de trois ans, au montant total de **94 272,77 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *36 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-158**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE
CONCERNANT LA FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE
ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a conclu une *Entente de gestion de formation en sécurité incendie* avec l'**École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)** pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE cette entente doit être renouvelée annuellement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de renouveler l'*Entente de gestion de formation en sécurité incendie* avec l'**ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)**, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-03-159**

**LOCATION DE GLACE
JANVIER À AVRIL 2024
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le paiement de la facture numéro 15-2024 au montant de **30 219,57 \$ taxes incluses**, de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**, pour la location d'heures de glace pour la pratique du patinage de vitesse, pour la période de janvier à avril 2024, conformément au protocole d'entente, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-160

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER DP2024-025
FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL COLORÉ**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la proposition de la compagnie **MAZOUT G. BÉLANGER INC.** pour la fourniture et la livraison de carburant diesel coloré, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, au montant de **18 269,70 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.324.00.631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-161

**ACCEPTATION DE PROPOSITIONS
DOSSIER DP2024-019
ACHAT DE DIVERSES MATIÈRES EN VRAC**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter les propositions des compagnies suivantes pour l'achat de diverses matières en vrac, pour la période du 1^{er} mai au 15 décembre 2024 :

- **LOT 1 : LES SOLS CHAMPLAIN INC.** au montant total de **21 385,35 \$ taxes incluses**;
- **LOT 2 : JARDIN DION INC.** au montant total de **44 035,43 \$ taxes incluses**;
- **LOT 3 : MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE** au montant total de **11 433,11 \$ taxes incluses**;
- **LOT 4 : LES SOLS CHAMPLAIN INC.** au montant total de **1 503,87 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.322.00.621 et 02.746.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-162

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-052 P
COLLECTE, TRANSPORT ET FOURNITURE DE BACS
ET DE CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION POUR
LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES
1^{er} MARS 2023 AU 29 FÉVRIER 2024**

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-01-052, adoptée le 24 janvier 2023, le conseil renouvelait le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024;

ATTENDU QUE plusieurs habitations multifamiliales se sont ajoutées sur le territoire durant cette période et que certains propriétaires de ce type de bâtiment ont modifié la fréquence des collectes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser une dépense additionnelle de **280 234,41 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2020-052 P** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période 2023-2024, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-163

ACCEPTATION DE PROPOSITION
DOSSIER 7210-2025-001-EGT
RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2025
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la firme **GROUPE ABS INC.** pour une étude géotechnique dans le cadre du programme de réfection des chaussées 2025, au montant de **50 474,03 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.02.414, jusqu'à l'approbation du Règlement 1687.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-164

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SG2024-007 P
POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DE LA
43^E AVENUE EST – MISE AUX NORMES

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2024-007 P** dans le cadre du projet de mise aux normes du poste de pompage sanitaire situé sur la 43^e Avenue Est;

ATTENDU QUE la Ville a reçu six (6) soumissions et qu'elles présentent un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SG2024-007 P** – poste de pompage sanitaire de la 43^e Avenue Est – mise aux normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-03-165

PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE LA RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

ATTENDU QUE tout avocat inscrit au Tableau de l'ordre doit souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, conformément à ce qui est prévu au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*;

ATTENDU QUE les avocats au service exclusif d'une municipalité peuvent être dispensés si cette dernière se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par les avocats;

ATTENDU QUE la Ville a à son service exclusif des avocats;

ATTENDU QUE la Ville détient une assurance responsabilité d'administration municipale qui couvre notamment les faits et gestes des professionnels et administrateurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec* que la Ville de Blainville se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Chantal Gauvreau, Me Simon Filiatreault, Me Patrick St-Amour, Me Manon Lafontaine et Me Jade Milette dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2024-03-166**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER